



Cercle National du Recyclage

**REFLEXIONS SUR
LE RAPPORT D'ACTIVITES
D'ECO-EMBALLAGES
EXERCICE 1996**

Novembre 1997

REFLEXIONS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE D'ECO-EMBALLAGES EXERCICE 1996

Après trois années de fonctionnement, l'étude du rapport d'activité 1996 de la société Eco-Emballages est l'occasion d'apprécier la performance des actions mises en œuvre par la société Eco-Emballages dans le cadre de l'application du décret du 1^{er} avril 1992 relatif à l'obligation de valorisation des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de la mission d'informations du **Cercle National du Recyclage** envers ses adhérents et d'un partenariat bien compris entre tous les acteurs de la gestion des déchets, cette analyse du rapport d'activité de la société agréée Eco-Emballages a été réalisée dans l'optique d'un éventuel ajustement du fonctionnement du dispositif national.

Ainsi, à mi-parcours de l'échéance 2002, le **Cercle National du Recyclage** veut participer à la réflexion en cours en apportant sa contribution à l'adaptation du contexte réglementaire, juridique et financier indispensable à l'évolution satisfaisante du service de gestion des déchets.

D'une manière plus précise, le **Cercle National du Recyclage** entend peser sur les décisions à prendre qui sont aujourd'hui nécessaires à la réalisation des objectifs du décret du 1^{er} avril 1992.

*Les mentions en italique sont extraites
du rapport d'activité d'Eco-Emballages 1996*

A. Le marché des emballages ménagers

- **Soutien à la valorisation des matériaux autres que l'acier, l'aluminium, les papiers/cartons, les plastiques et le verre**

⇒ Pourquoi les gisements total et contribuant déclarés par Eco-Emballages ne tiennent-ils pas compte des emballages ménagers fabriqués en d'autres matériaux que l'acier, l'aluminium, les papiers/cartons, le plastique et le verre ? D'après le document édité par l'ADEME et Eco-Emballages en mai 1997 intitulé « le gisement des emballages ménagers en France », ils représentent néanmoins 700 000 000 d'UVC soit 20 000 tonnes par an.

Les contributions versées à Eco-Emballages correspondant à ces matériaux représentent 8 400 000 F en 1996 soit 15 850 000 F depuis 1993, somme qui, jusqu'à présent, n'a jamais été redistribuée ni en tant que soutien, ni en tant que R&D ou étude (cf. : répartition des fonds, § B.).

Est-il alors légitime de demander aux entreprises des contributions concernant des emballages pour lesquels aucune valorisation de quelle que sorte que ce soit n'est prévue par Eco-Emballages ?

- **Marché contribuant en UVC**

⇒ Le marché contribuant à Eco-Emballages constitue la base de référence qui permet de mesurer l'efficacité du dispositif actuel.

A la lecture du rapport d'activités 1996, on constate que le gisement contribuant défini par Eco-Emballages (64 292 millions d'UVC) ne correspond pas au gisement contribuant déclaré par les adhérents (62 997 millions d'UVC).

Les comparaisons sont d'autant plus difficiles que Eco-Emballages présente le gisement contribuant en poids alors qu'il est déclaré par les adhérents en UVC. Pourtant, ce sont bien les UVC, et non le poids des emballages, qui déterminent les contributions financières.

- **Gisement contribuant d'après Eco-Emballages et d'après les entreprises adhérentes :**

En millions d'UVC	Acier	Alu	P/C	Plastique	Verre	Autres	Total 5 matériaux	Total 5 matériaux + autres
1 Gisement total (ADEME 1994)	5 200	1 400	24 800	34 300	9 100	700	74 800	75 500
2 Gisement contribuant potentiel gisement total (en UVC) - emballages contribuant à Adelphe et Cyclamed (en UVC)	5 151	1 325	24 552	33 911	6 497	700	71 436	72 136
Gisement contribuant :								
3 d'après Eco-Emballages (gisement contribuant potentiel - 10 %)	4 636	1 192	21 970	30 647	5 847	-	64 292	64 292
4 d'après les déclarations des adhérents (1995)	4 494	1 670 (?)	19 726	29 057	7 190 (?)	860	62 137	62 997

⇒ Comment expliquer que le nombre d'UVC pour l'aluminium déclaré par les adhérents soit supérieur au gisement total d'UVC en aluminium comptabilisé par l'ADEME ?

Même question pour les matériaux répertoriés dans la rubrique Autres.

⇒ De la même façon, comment expliquer que le gisement contribuant pour le verre varie fortement entre les déclarations des adhérents et celle d'Eco-Emballages ?

⇒ Recevant les contributions correspondant au gisement déclaré par les adhérents, pourquoi Eco-Emballages ne se réfère-t-il pas à ce gisement plutôt que de le comptabiliser par une méthode et des données incertaines ?

Eco-Emballages calcule son gisement contribuant de la façon suivante :

$$\text{Gisement contribuant} = 90 \% (\text{gisement total} - \text{emballages contribuant à Adelphe et Cyclamed})$$

avec pour données :

- 90 % du gisement contribuant potentiel : 10 % du gisement total sont considérés d'office comme ne participant pas au gisement contribuant potentiel. L'explication n'est pas donnée ;
- Gisement total d'emballages ménagers : données de 1994 ;
- Emballages contribuant à Adelphé : les données reprises par Eco-Emballages de correspondent pas à celles mentionnées par Adelphé. En effet, d'après le rapport d'activité 1996 de Adelphé, des entreprises ont contribué à cette société pour des emballages en verre (78 % des contributions reçues) mais également pour des emballages en acier (1 % des contributions reçues), en aluminium (2 % des contributions reçues), en carton (7 % des contributions reçues) et en plastique (12 % des contributions reçues) ;

⇒ L'incidence de ces imprécisions est majeure sur la comptabilité Matériaux et par suite sur les taux de valorisation et de recyclage.

• **Recensement du tonnage d'emballages ménagers en France d'après quatre sources :**

En tonnes (En %)	Acier	Alu	P/C	Plastique	Verre	Total 5 matériaux	Total 5 matériaux (kg/hab/an)
Rapport d'activité (06/97)	360 000 (8)	40 000 (1)	1 000 000 (21,5)	900 000 (19,5)	2 300 000 (50)	4 600 000 (100)	82
Guide de calcul des coûts de collecte (10/96)	672 000 (9)	112 000 (1,5)	2 408 000 (33)	1 848 000 (25,5)	2 240 000 (31)	7 280 000 (100)	130
Demande d'agrément (06/96)	550 000 (8,5)	70 000 (1)	1 800 000 (28)	1 150 000 (17,5)	2 900 000 (45)	6 470 000 (100)	116
MODECOM 93 (01/95)	529 200 (6,9)	105 840 (1,4)	2 116 800 (27,8)	2 116 800 (27,8)	2 751 840 (36,1)	7 620 480 (100)	136

(hors Journaux-Magazines)
(population de 56 millions d'habitants)

1. La mesure du gisement dépend fortement de la méthode de calcul :

gisement total (5 matériaux) déclaré en janv. 95 = 7 620 480 tonnes
gisement total (5 matériaux) déclaré en juin 96 = 6 470 000 tonnes
gisement total (5 matériaux) déclaré en oct. 96 = 7 280 000 tonnes
gisement total (5 matériaux) déclaré en juin 97 = 4 600 000 tonnes

gisement total (5 matériaux) estimé pour 2002 = 4 700 000 tonnes
(demande d'agrément, juin 96)

En aucun cas, les différents calculs ne peuvent exprimer une évolution de ce gisement.

Quel crédit peut-on donner à une estimation du gisement total d'emballages ménagers dans 5 ans quand il varie presque de moitié en 8 mois ?

2. Si la méthode de calcul peut changer (poids sec et non plus poids humide, ...), la répartition des emballages par matériau, elle, ne doit pas changer. Hors la part du verre dans les emballages varie de 31% à 50 % pendant que celle de l'aluminium reste inchangée : la proportion des différents matériaux dans les déchets ménagers ne doit pas varier quelle que soit la méthode de calcul. A moins que l'on ne comptabilise plus le même gisement...
3. La production moyenne d'OM en France est actuellement reconnue à 400 kg/hab/an. Les déchets d'emballages en représente 39 % (source Ademe) soit 156 kg/hab/an. Comment expliquer un tel écart entre ce gisement et ceux issus des différents documents recensés dans la dernière colonne du tableau ?

• **Part du tonnage contribuant à Eco-Emballages de chaque matériau dans le gisement total :**

en tonnes	Acier	Alu	P/C	Plastique	Verre	Total 5 matériaux
Rapport d'activité (06/97)	90 %	87,5 %	89 %	90 %	54 %	72 %
Demande d'agrément (06/96)	91 %	43 %	94 %	91 %	48 %	72 %

La part du tonnage contribuant de chaque matériau dans le gisement total diffère d'une méthode de calcul à l'autre ; l'évolution du marché contribuant ne peut pas expliquer à elle seule ces variations.

⇒ **Aujourd'hui aucune mesure de la variation du gisement n'est possible tant qu'une méthode de calcul de référence n'est pas définie.**

La mesure de la progression de la valorisation et du recyclage n'est pas possible si la référence (gisement total ou gisement contribuant pour Eco-Emballages) n'est pas fixe.

⇒ Il apparaît maintenant deux solutions pour atteindre l'objectif des 75 % :

- augmenter le tonnage recyclé
- ou
- réduire le tonnage à recycler ...

B. Les charges d'exploitation

- **Progression 95-96 :**

Libellé		Variations entre 1995 et 1996	
1	Soutien tonne triées multi	+ 134,4 %	
2	Péréquation transport	+ 36,0 %	
3	Valorisation énergétique	+ 91,5 %	
4	Investissement sites-pilotes	- 71,1 %	
5	Communication locale	+ 64,6 %	
6	Investissement en conteneurs	- 9,4 %	⇒ à rapprocher de la ligne 10
1 à 6	Total soutien aux collectes multimatériaux	+ 29,2 %	
8	Soutien tonnes triées mono	+ 346,0 %	
9	Péréquation transport	- 75,2 %	
10	Investissement en conteneurs	+ 39,3 %	⇒ à rapprocher de la ligne 6
11	Communication territoriale	+ 201,5 %	⇒ donné aux filières et non aux collectivités locales
8 à 11	Total soutien aux collectes monomatériaux	+ 190,0 %	⇒ volonté de développer les collectes multimatériaux / collectes monomatériaux ?
1 à 11	Total soutien aux collectivités locales	+ 55,4 %	
14	Recherche et Développement	+ 29,4 %	
15	Etudes	+ 132,6 %	
16	Communication nationale	- 7,9 %	
17	Frais de structure + sous-traitance	- 16,5 %	
18	Impôts et taxes	- 2,8 %	
19	Frais de personnel	+ 13,2 %	
20	Dotations Amortissements et Provisions Nettes	- 6,7 %	
21	Autres charges	+ 8 628,8 %	⇒ Nature de ces charges ? ? ?
17 à 21	Total Frais de fonctionnement	- 2,9 %	
23	Total Général	+ 37,8 %	

« Les dépenses enregistrées au titre de 1996 sont en augmentation forte par rapport à l'exercice précédent : + 38 % et ceci essentiellement envers les collectivités locales qui passent de 194,2 MF à 301,8 MF soit + 55 % »

⇒ Si les dépenses de l'exercice 1996 augmentent, la progression du soutien aux collectivités reste inférieure à celle de la R&D et des Etudes. Les dépenses au titre de la R&D et des Etudes augmentent à elles seules respectivement de 29,4 % et 132,6 %.

A qui profitent les sommes versées : aux collectivités locales ou aux industriels ?

A rapprocher également de la répartition des dépenses d'Eco-Emballages utilisées par matériau.

Les dépenses

• Tableau récapitulatif

En MF	Recettes	Dépenses totales	Excédent	Dépenses pour les collectivités locales
1995	536,6	309,5 (57,7 %)	+ 227,1	194,2 (63 %)
1996	561,8	426,6 (75,9 %)	+ 135,2	301,8 (70,7 %)
1997	> 530 (prévision EE)	547 (prévision EE)	- 17	410,2 (75 % prévision EE)

⇒ Les dépenses prévues en 1997 seraient plus importantes que les recettes.

Il est temps de faire évoluer le barème amont !

⇒ Les 301,8 MF déclarés par Eco-Emballages à destination des collectivités locales incluent en réalité des sommes affectées aux filières car 9,6 MF ont été versés aux filières pour la communication territoriale et pour le transport - de l'acier notamment - dans le cadre du soutien aux collectes monomatériaux.

Frais de personnel (1996) : 30 521 655,01 F

⇒ Cette dénomination n'est pas une dénomination comptable.

Correspond-elle à la masse salariale ? Dans ce cas, un salaire annuel moyen peut être calculé :
En ne considérant que les CDI (les CDD ayant été signés en cours d'année)

$$\text{Salaire annuel moyen brut} = \frac{\text{Frais de personnel}}{\text{Nombre de contrats} \times 1,5} = 323\,000 \text{ F / an}$$

Si cette ligne comprend la rémunération du personnel mais également leurs frais, quelle en est alors la répartition ?

Frais de structure + sous-traitance : 29 617 148,01 F

⇒ La répartition entre les frais de structure et la sous-traitance n'apparaît pas, ce qui ne permet pas de connaître le montant des frais imputables à chaque poste de travail.

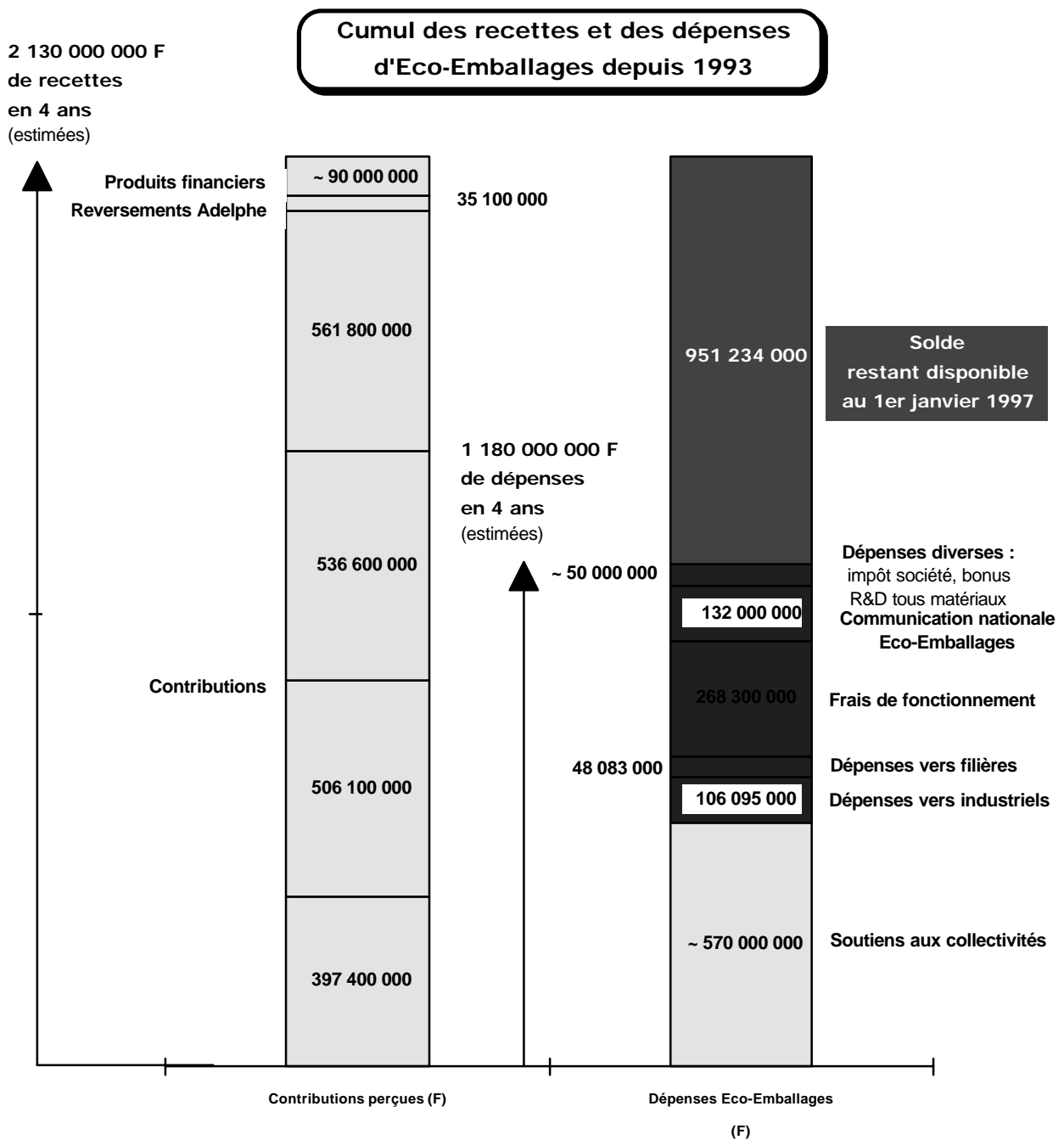
⇒ La nature des opérations sous-traitées reste inconnue.

• **Cumul des recettes et des dépenses d'Eco-Emballages depuis 1993**

Eco-Emballages a reçu environ 2,13 milliards de francs en 4 ans grâce aux contributions des entreprises, aux versements Adelphe et aux produits financiers.

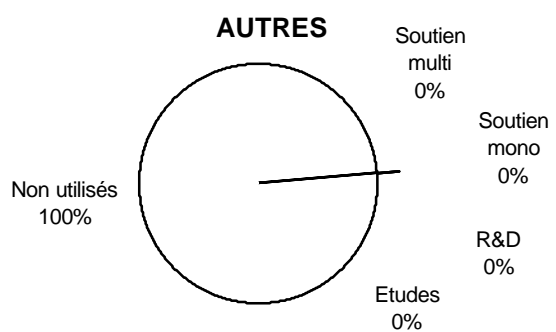
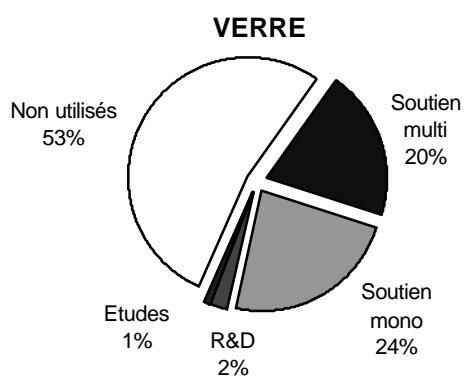
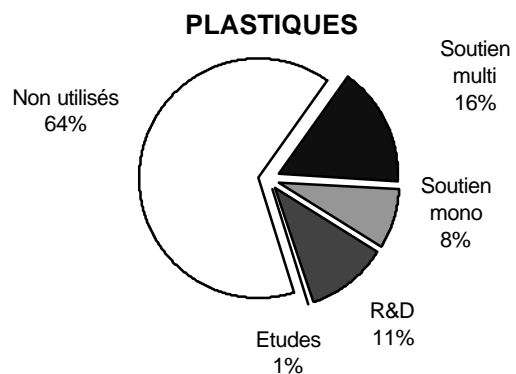
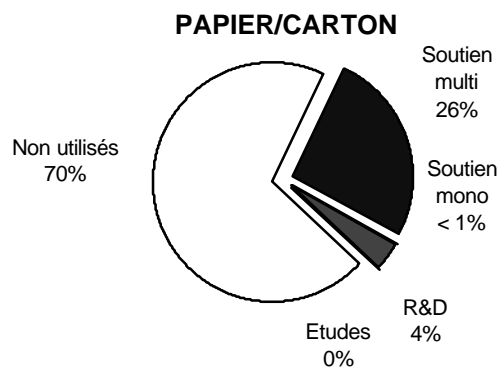
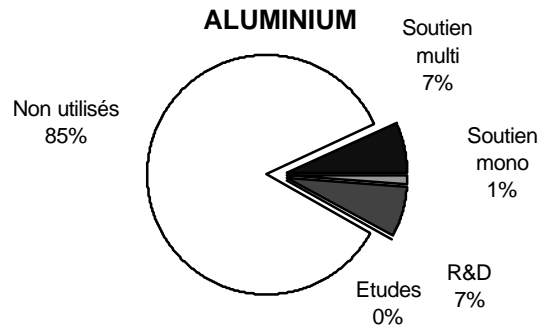
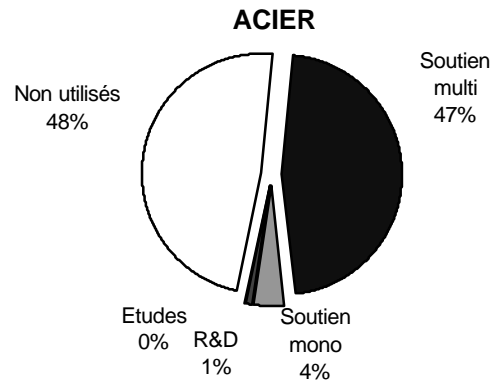
Sur cette somme, à peine 30 % ont été redistribués aux collectivités locales.

En retirant les frais de fonctionnement (268 300 000 F - qui sont équivalents à la moitié du montant reversé aux collectivités), les frais de communication nationale d'Eco-Emballages (132 000 000 F) et les dépenses diverses (≈ 50 000 000 F), **il reste actuellement environ 1 milliard de francs dont l'utilisation n'a pas encore été définie.**

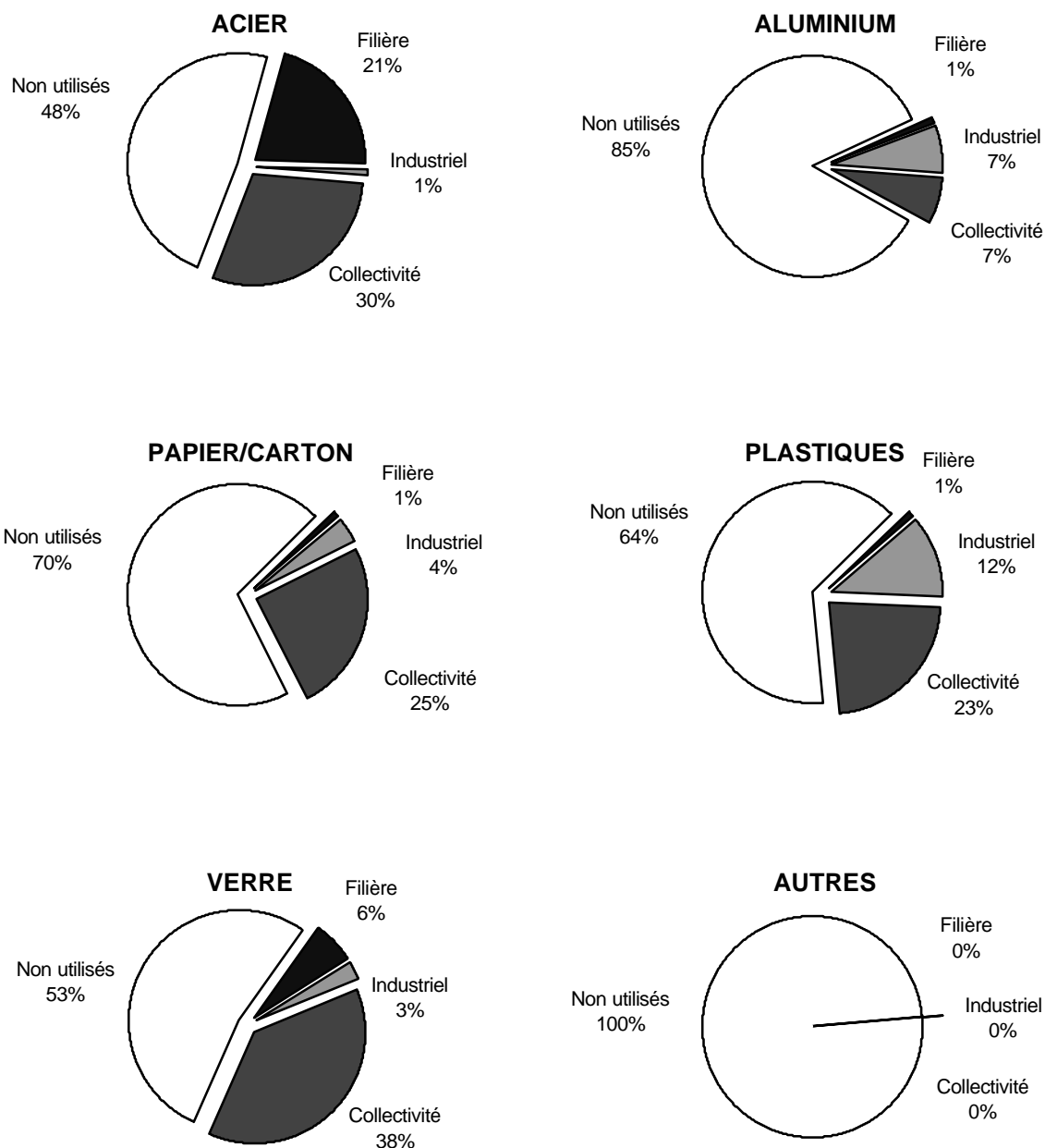


C. La comptabilité Matériaux

- Répartition entre les types d'utilisation des dépenses d'Eco-Emballages cumulées depuis 1993 (dépenses abondées par les contributions des adhérents à Eco-Emballages)



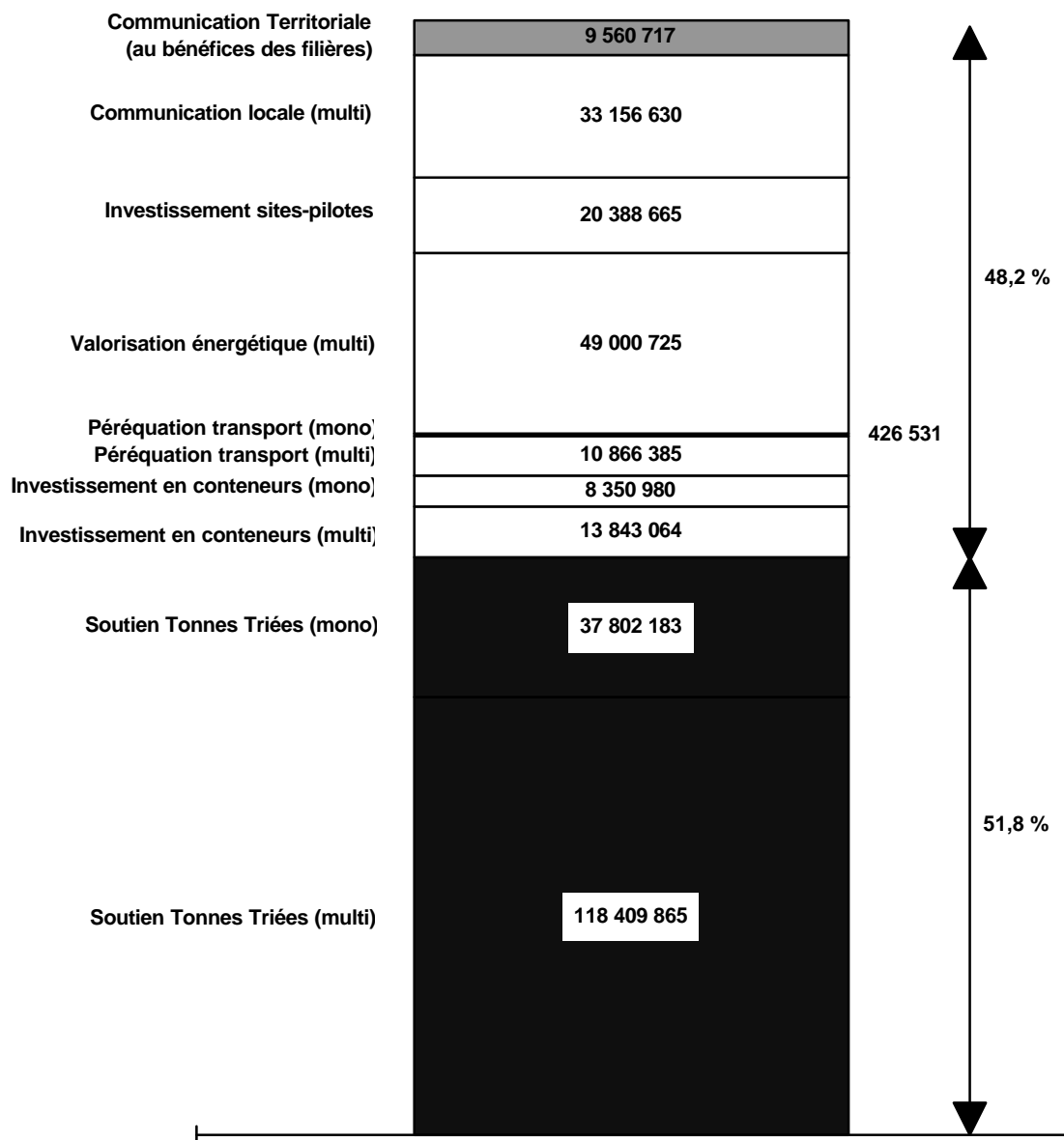
- Répartition entre les bénéficiaires des dépenses d'Eco-Emballages cumulées depuis 1993 (dépenses abondées par les contributions des adhérents à Eco-Emballages)



- ⇒ Est-il normal de voir une répartition des dépenses pour certains matériaux qui n'est pas en grande majorité à destination des collectivités locales ?
- ⇒ La part des dépenses à destination des filières et des industriels n'est-elle pas, de fait, un financement de la R&D par de l'argent destiné aux collectivités locales ?
Ne serait-il pas préférable que les programmes de R&D soient débattus et approuvés par des instances extérieures à la société agréée (commission consultative) afin qu'aucun doute ne plane quant à l'adéquation entre ces programmes et l'objectif de valorisation. Ils pourraient également être utilisés à mieux servir la gestion des déchets par une recherche accrue de débouchés pour les nouveaux matériaux utilisés dans l'emballage ?

D. Graphiques

- Répartition des dépenses à destination des collectivités locales en 1996 (301 805 745 francs)



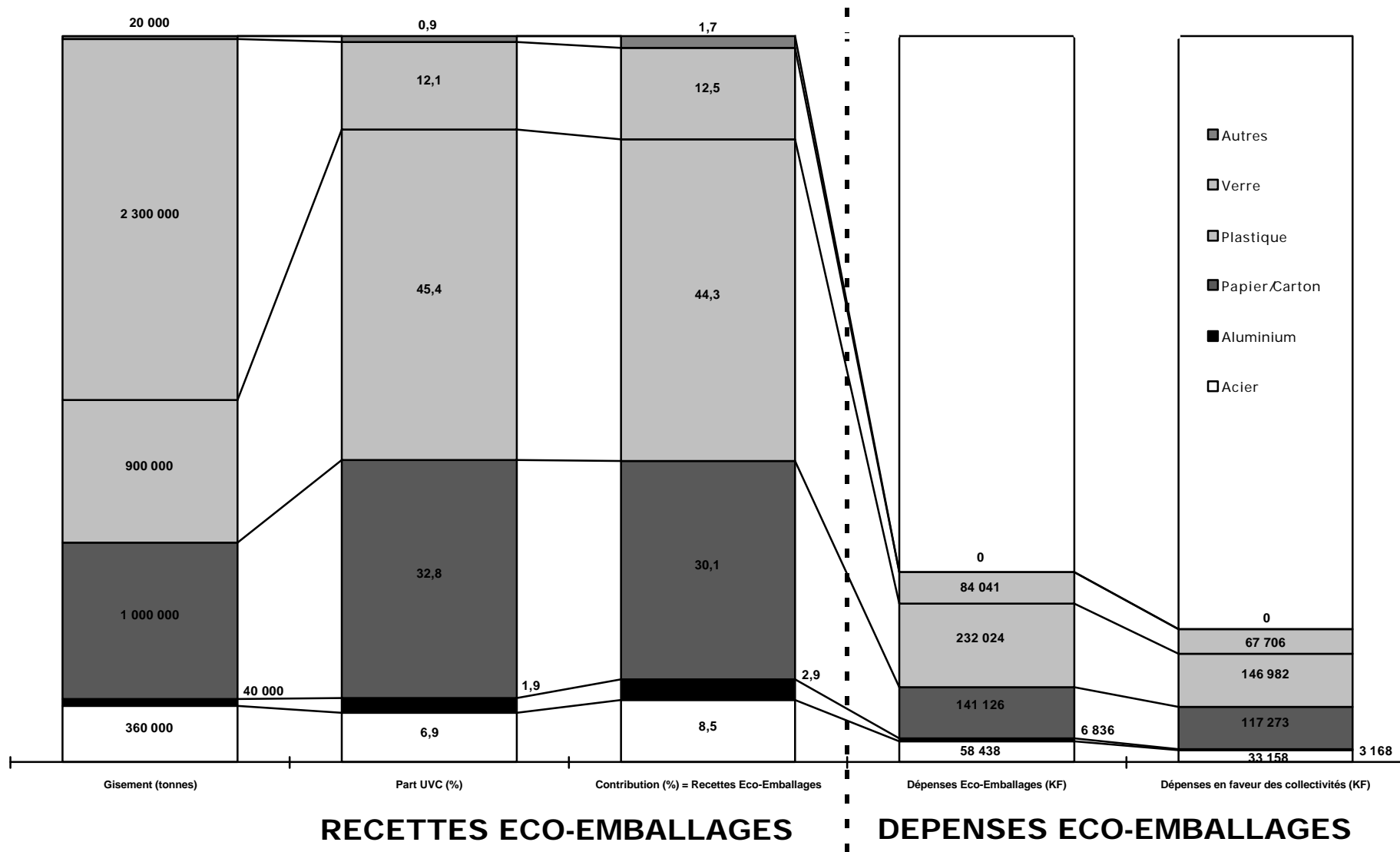
- Répartition des recettes et des dépenses par matériau depuis 1993 (voir page suivante)

Les contributions sont fonctions du nombre d'emballages par matériau et non de leur poids.

Sur la somme des contributions versées par les entreprises à Eco-Emballages depuis 1993, 26 % ont été reversés en tant que soutiens aux matériaux. Plus particulièrement, 18 % de cette somme ont été redistribués aux collectivités locales

Répartition des recettes et dépenses par matériau depuis 1993

Sources : "les gisements d'emballages ménagers" pour les gisements et les UVC, rapport d'activité pour les contributions



E. Bilans

Synthèse des performances par matériau et par mode de collecte

- **Tableau : bilan des tonnes valorisées (hors reprise contrats verriers, hors compost)**

En tonnes	Acier	Aluminium	P/C	Plastique	Verre	TOTAL
Total matière PAP	7 482,25	253,15	22 940,54	11 533,14	54 410,64	96 619,71
Total matière AV	1 015,90	38,18	5 567,04	3 835,92	208 844,29	219 301,32
TOTAL Valorisation matière issue de collecte sélective	8 498,14	291,33	28 507,59	15 369,06	263 254,92	315 921,04
TOTAL Valorisation matière issue de l'incinération	82 822,77	934,16	-	-	- *	83 756,93
TOTAL	91 320,92	1 225,49	28 507,59	15 369,06	263 254,92	399 677,97

tableau issu des performances par matériau et par mode de collecte : tonnages calculés = $\frac{\text{performance (en kg/an/hab)}}{\text{population desservie}}$ (source Eco – Emballages)

- ⇒ Les 83 000 tonnes d'acier récupérées sur mâchefers correspondent-ils vraiment au périmètre de population desservi par la collecte sélective ? (ex : cas de Lille, faible population desservie par la collecte sélective mais tonnage récupéré sur incinération important car correspondant à la population de toute la métropole).
Même question pour l'aluminium.

Bilan définitif des tonnages enregistrés sur l'exercice 1996

- **Tableau : bilan des tonnes valorisées (hors reprise contrats verriers, hors compost)**

En tonnes	Acier	Aluminium	P/C	Plastique	Verre	TOTAL
Total matière multi	11 401	205	41 686	11 349	332 873	397 514
Total matière mono	-	-	-	7 457	36 664	44 121
TOTAL Valorisation matière issue de la collecte sélective	11 401	205	41 686	18 806	369 537	441 635
TOTAL Valorisation matière issue de l'incinération	134 543	930	-	-	- *	135 473
TOTAL	145 944	1 135	41 686	18 806	369 537	557 108

* : l'étude sur la récupération du verre dans les mâchefers semble avoir été sans objet ...

⇒ Comparaison entre ces deux tableaux :

La différence de tonnage valorisé (557 108 tonnes et 399 678 tonnes soit une variation de 39 %) proviendrait de l'écart entre le tonnage « produit » et le tonnage « expédié » + tonnage non déclaré à temps. Elle pourrait également venir d'éventuelles erreurs dans le nombre d'habitants desservis par une collecte sélective.

Le problème engendré par cette différence est majeur car la performance est calculée à partir du tonnage expédié et non du tonnage réellement produit sur la période.

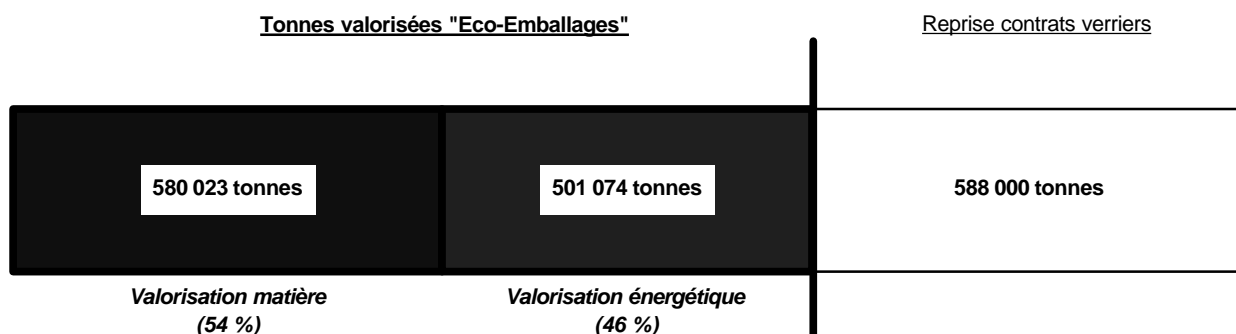
Rq. : les deux présentations des chiffres (multi/mono et PAP/AV) ne permettent pas de faire une comparaison des tonnages récupérés pour chaque matériau ; la seule comparaison possible peut se faire sur le tonnage total récupéré.

Bilan définitif des tonnages enregistrés sur l'exercice 1996 et performance par matériau.

- ⇒ Les tonnes d'acier récupérées (145 944 tonnes) comptabilisées par Eco-Emballages prennent en compte la gangue. Pourtant, selon l'ADEME et l'arrêté de réagrément d'Eco-Emballages du 30 août 1996, un ratio doit être appliqué au tonnage d'acier extrait des mâchefers afin de déduire la part de la gangue et des produits métalliques autres qu'emballages présents dans l'acier incinéré. Après application du ratio par l'ADEME, les tonnes d'acier récupérées en 1996 dans le cadre de la société Eco-Emballages ne représentent plus que 100 000 tonnes.
- ⇒ Le taux de performance est obtenu d'après le gisement contribuant. Pourquoi n'est-il pas calculé d'après le gisement total ? (cf. : directive européenne) surtout en connaissant les limites de cette données évoquées au § A.

F. Tonnes valorisées, tonnes recyclées

- Décompte des 1 669 097 tonnes valorisées en 1996



Sur les 1,7 millions de tonnes valorisées, seules 580 023 tonnes ont été recyclées du fait de l'activité d'Eco-Emballages. Elles se répartissent comme suit :

En tonnes	Matériaux issus de la collecte sélective	Matériaux issus de l'incinération	Matériaux recyclés
Acier	11 401	134 543	145 944
Aluminium	205	930	1 135
Papier/Carton	41 686		41 686
Plastiques	18 806		18 806
Verre	294 014		294 014
Tous verres (?)	75 523		75 523
Compost	2 915		2 915
TOTAL	444 550	135 473	580 023
TOTAL (hors verre)	75 013 tonnes	135 473 tonnes	210 486 tonnes

⇒ On voit ici apparaître une rubrique « tous verres ». A quoi correspond-elle ? Pourquoi la prendre en compte ?

⇒ La même réserve (cf. § D.) concernant l'acier récupéré sur mâchefers doit être faite : la gangue est à déduire du tonnage d'acier à recycler, ce qui ramène le tonnage d'acier recyclé à 100 000 tonnes.

Ce sont donc 164 542 tonnes de matériaux qui ont été recyclées en 1996 (hors verre) « grâce à l'action de la société Eco-Emballages ».

⇒ Au vu de la répartition des tonnages récupérés après collecte sélective ou après incinération, on peut s'interroger sur la volonté par Eco-Emballages de développer la collecte sélective alors que la valorisation matière après incinération est une voie plus facile pour atteindre l'objectif de 75 % de valorisation des déchets d'emballages ménagers ?

⇒ Il manque de nombreuses précisions concernant la répartition de tous les frais imputables à chaque matériau pour en déduire le rapport coût/efficacité du dispositif, bien qu'apparaisse dans le rapport d'activités le bilan des tonnages enregistrés en 1996 ainsi que le budget annuel de la société anonyme Eco-Emballages.

⇒ **1996 : 165 000 tonnes d'emballages (hors verre) recyclées, 440 millions de francs dépensés par Eco-Emballages.**

La mesure de « l'efficacité » du système reste à l'appréciation de chacun !

G. Taux de valorisation, taux de valorisation énergétique, taux de recyclage

$$\text{Taux de recyclage (\%)} = \frac{\text{tonnage recyclé}}{\text{gisement contribuant}}$$

$$\text{Taux de valorisation énergétique (\%)} = \frac{\text{tonnage valorisé énergétiquement}}{\text{gisement contribuant}}$$

$$\text{Taux de valorisation (\%)} = \text{Taux de recyclage} + \text{Taux de valorisation énergétique}$$

1. Le numérateur 1996 du taux de valorisation (tonnage valorisé) tient compte des contrats verriers, de la valorisation énergétique non soutenue ainsi que du tonnage d'acier non corrigé (ce qui n'était pas le cas en 1995). Certains tonnages ne devraient pas être intégrés dans le calcul des taux de valorisation et de recyclage :

- contrats verriers
- gangue dans l'acier récupéré

Quelles seraient alors les performances réelles du dispositif Eco-Emballages sans tenir compte de ces paramètres ?

• **Performances déclarées par Eco-Emballages**

	TAUX DE VALORISATION	TAUX DE RECYCLAGE
Acier	44,9 %	44,9 %
Aluminium	14,9 %	3,1 %
Papier/carton	32,0 %	5,0 %
Plastiques	34,0 %	2,3 %
Verre	77,2 %	77,2 %
TOTAL	50,6 %	35,4 %

⇒ Les taux de recyclage par matériau sont encore très loin de l'objectif de la directive européenne fixé à 15 % minimum de valorisation matière.

• **Performances d'Eco-Emballages (hors contrats verriers)**

Les contrats verriers Adelphe représentent 588 000 tonnes qu'il faut déduire du tonnage de verre récupéré pour obtenir la performance réalisée par Eco-Emballages pour le matériau verre :

	TAUX DE VALORISATION	TAUX DE RECYCLAGE
Acier	44,9 %	44,9 %
Aluminium	14,9 %	3,1 %
Papier/carton	32,0 %	5,0 %
Plastiques	34,0 %	2,3 %
Verre	29,8 %	29,8 %
TOTAL	32,8 %	17,6 %

• **Performances d'Eco-Emballages (hors contrats verriers, hors gangue)**

Après application du ratio qui permet de déduire la part de la gangue et des produits métalliques autres qu'emballages présents dans l'acier incinéré, les tonnes d'acier récupérées en 1996 dans le cadre de la société Eco-Emballages ne représentent plus que 100 000 tonnes au lieu des 145 944 annoncées. La performance réalisée par Eco-Emballages pour l'acier change radicalement :

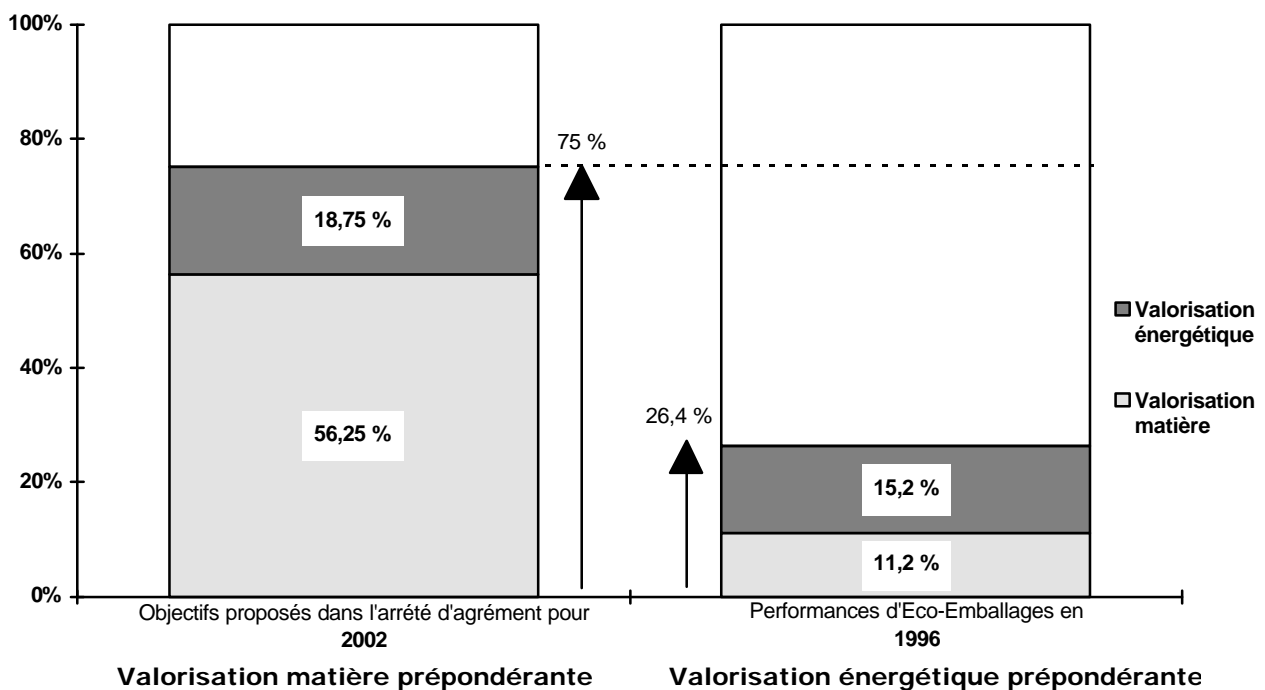
	TAUX DE VALORISATION	TAUX DE RECYCLAGE
Acier	27,8 %	27,8 %
Aluminium	14,9 %	3,1 %
Papier/carton	32,0 %	5,0 %
Plastiques	34,0 %	2,3 %
Verre	29,8 %	29,8 %
TOTAL	31,4 %	16,2 %

⇒ Après neutralisation du tonnage de la rubrique « tous verres » (75 523 tonnes) - aucune information n'étant donnée par Eco-Emballages pour l'expliquer - les performances du dispositif d'Eco-Emballages sont les suivantes :

	TAUX DE VALORISATION	TAUX DE RECYCLAGE
Acier	27,8 %	27,8 %
Aluminium	14,9 %	3,1 %
Papier/ Carton	32,0 %	5,0 %
Plastiques	34,0 %	2,3 %
Verre	23,7 %	23,7 %
TOTAL	26,4 %	11,2 %

⇒ Ces deux taux sont à rapprocher du taux de valorisation énergétique :

$$\text{Taux de valorisation énergétique (\%)} = \text{Taux de valorisation} - \text{Taux de recyclage} = 15,2 \%$$



2. Variation du gisement contribuant

Le dénominateur 1996 (gisement contribuant = 3 300 ktonnes) utilisé pour calculer les performances du dispositif est, quant à lui, déterminé grâce à l'application d'une nouvelle méthode de calcul (cf. : § A.). La connaissance de la valeur exacte du gisement contribuant est pourtant essentielle dans le calcul des taux de valorisation et de recyclage.

Si on réalise le calcul avec le gisement contribuant déclaré dans la demande d'agrément d'Eco-Emballages de juin 1996 (4 680 ktonnes), les performances d'Eco-Emballages sont les suivantes :

	TAUX DE VALORISATION	TAUX DE RECYCLAGE
Acier	20 %	20 %
Aluminium	17,6 %	3,8 %
Papier/Carton	16,8 %	2,6 %
Plastiques	26,2 %	1,8 %
Verre	21,0 %	21,0 %
TOTAL	20,5 %	9,8 %

- ⇒ **Il convient d'arrêter au plus vite une méthode de calcul fiable, reflet de la réalité, qui autorise une réelle mesure de l'efficacité du dispositif dont l'objectif est de valoriser 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2002.**

H. Perspectives

Après 4 ans d'activité, la mise en perspective reste encore très floue :

- **incertitude majeure** de la progression de la population habitant dans une commune sous contrat et celle desservie par une collecte sélective.

Par exemple, d'après les différents documents édités par Eco-Emballages, la population dans les communes sous contrat en 1998 est estimée entre 25 millions et 55 millions d'habitants. De la même façon, la population « trieuse » prévue l'année prochaine varie de 10 millions à 47 millions d'habitants !

- **absence de prévision** concernant le tonnage recyclé des matériaux.
- **absence d'appréhension** de l'évolution du gisement contribuant d'ici à 2002 (cf. : § A.).
- il est également étonnant que les tonnages recyclés d'une année varient encore dans les publications ultérieures à la publication du rapport d'activité de l'année concernée.

Exemple : **Tonnage d'acier recyclé en 1994** :

chiffre annoncé en 1994 : 49 000 tonnes (Rapport annuel 1994)
chiffre annoncé en 1995 : 85 000 tonnes (Rapport d'activité 1995)
chiffre annoncé en 1996 : 68 000 tonnes (Rapport d'activité 1996)

- mesure du gisement d’emballages ménagers, ...
- **Il est enfin à remarquer que les ambitions de performance sont en constant retrait par rapport à celles énoncées dans les précédents documents. Eco-Emballages les explique par la remise en question de la mise en place de nombreuses usines d’incinération, acteurs importants dans la valorisation globale choisie par la société.**

I. Conclusions

L’étude approfondie du rapport d’activités 1996 de la société Eco-Emballages permet une meilleure appréciation, trois années après sa mise en œuvre, du fonctionnement du dispositif issu du décret du 1^{er} avril 1992. Le Cercle National du Recyclage réaffirme que le dispositif français de gestion des déchets d’emballages ménagers est pertinent car il repose sur des principes de partenariat, de pragmatisme et de progressivité. Toutefois, le fonctionnement actuel de ce dispositif souffre de dysfonctionnements et d’incertitudes qu’il conviendrait de lever au plus vite :

1/ limite de l’efficacité

Comparé à la production nationale d’emballages, le tonnage de déchets d’emballages ménagers qui bénéficie d’une valorisation matière reste trop faible. Il est de plus très difficile de distinguer une réelle montée en puissance du dispositif car les mesures de référence (gisement produit, gisement contribuant, etc.) varient selon les années. Il devient alors particulièrement difficile d’accorder un quelconque crédit aux performances annoncées. De plus, bien qu’il soit impossible de déterminer avec précision un rapport coût/efficacité pour chaque matériau, on peut entrevoir la limite du dispositif en mettant en regard les tonnages (hors verre) de déchets d’emballages ménagers recyclés et le montant des dépenses engagées.

Il faut arrêter au plus vite une méthode fiable de mesure des résultats du dispositif français de valorisation des emballages ménagers.

2/ faiblesse de l’engagement financier

Un problème majeur réside dans le mécanisme de redistribution aux collectivités locales des fonds collectés par Eco-Emballages. En effet, il paraît difficile de donner une explication satisfaisante susceptible d’expliquer que la société Eco-Emballages présente en 1996 un excédent d’exploitation d’environ 1 milliard de francs et envisage un déficit pour l’exercice 1997. Destiné à prendre en charge une partie du coût inhérent à la mise en place des systèmes de collecte sélective et de tri, le soutien distribué aux collectivités locales est insuffisant pour représenter une réelle incitation à s’engager dans la voie de la valorisation matière.

L’objectif d’une prise en charge du coût de la collecte sélective et du tri à hauteur de plus de 50 % doit être traduit par une augmentation notable des interventions des sociétés agréées.

3/ mission d’Eco-Emballages

Quid est de l’objectif de 75 % de valorisation des déchets d’emballages ménagers en 2002 avec une part prépondérante donnée au recyclage ? A qui incombe la responsabilité de la réalisation de l’objectif de valorisation ? Il peut ainsi paraître surprenant de voir la société Eco-Emballages s’investir dans des missions qui ne sont pas en lien direct avec l’objet de son agrément. De l’aveu même de la société agréée, les performances sont en retrait par rapport à celles présentées dans l’annexe de l’Agrément. Peut-on se contenter de simples déclarations d’intentions ?

La société Eco-Emballages doit se recentrer sur sa mission essentielle d’aide à la valorisation matière et prendre les dispositions nécessaires pour atteindre l’objectif de 75 % de valorisation des déchets d’emballages ménagers).